**SVS 3021 Stage 3 Consolidation partie 1 et SVS 3121 Stage 3 Consolidation partie 2**

**Rapport de demande de relocalisation**

**Superviseure responsable de l’encadrement du stage pour l’École et de la liaison avec les milieux de stage (SRES)**

**École de travail social, Université de Montréal**

|  |
| --- |
| **Rappel**  Tel que stipulé à la section 7.3 du *Manuel des stages de 3ème année du baccalauréat*, l’École peut prendre en considération une demande de relocalisation dans certaines situations exceptionnelles. Par exemple,  si le milieu ne peut plus maintenir son engagement d'encadrer la stagiaire (par exemple, si la superviseure est en congé de maladie et que personne ne peut la remplacer à l'interne).  si le milieu n'offre pas les conditions nécessaires à l’étudiante pour lui permettre d’atteindre les objectifs du stage, et ce, même après que des solutions aient été proposées par la SRES. *Procédures pour demander une relocalisation dans un nouveau milieu de stage*  Suite aux démarches préventives de recherche de solution et après avoir consulté l’étudiante, la SRES consulte également la coordonnatrice des stages avant de procéder à la rédaction du *Rapport de demande de relocalisation* (annexe 5.5). La SRES transmet le rapport par courriel à l’étudiante. L’étudiante doit ensuite transmettre sa demande de relocalisation **par courriel** à la coordonnatrice des stages en expliquant les raisons qui l’amènent à faire une telle demande, avec la SRES en cc. La demande de l’étudiante doit **obligatoirement** être accompagnée du formulaire *Rapport de demande de relocalisation* (annexe 5.5) de la SRES et, s’il y a lieu, de tout autre document pertinent à sa demande.  **Les demandes de relocalisation doivent être déposées avant la fin du mois d’octobre**. L’École n’acceptera des nouvelles demandes après cette période qu’en cas de situation imprévisible et critique. |

|  |  |
| --- | --- |
| **1. Informations générales** | |
| Étudiante : |  |
| Sigle : | SVS 3021 Consolidation partie 1  SVS 3121 Consolidation partie 2 |
| Milieu de stage : |  |
| Superviseure dans le milieu de stage (nom et coordonnées) : |  |
| S’il y a lieu, nom et coordonnées du ou de la répondante dans le milieu : |  |
| Le stage a débuté le       et la décision de demander une relocalisation a été prise  le      . | |

**2. Décision de demander une relocalisation**

**2.1** Cette décision a été prise par [nommer les acteurs qui ont pris la décision ou qui ont participé à la prendre] :

|  |
| --- |
|  |

**2.2** Qu’est-ce qui motive la relocalisation du point de vue des différentes personnes concernées (étudiante, superviseure et, s’il y a lieu, répondante ou autre interlocutrice du milieu de stage qui a été consultée pour prendre cette décision) ?

|  |
| --- |
|  |

**2.3** Est-ce que les différents points de vue concordent ? Ou bien y a-t-il de grandes divergences entre les motifs invoqués par chacune des parties pour privilégier une relocalisation ?

|  |
| --- |
|  |

**2.4** Avant d’opter pour une relocalisation, **quelles autres options ont été explorées** (par l’étudiante, sa superviseure, la SRES, la responsable des stages et/ou d’autres interlocutrices du milieu de stage) pour que l’étudiante puisse poursuivre son stage dans le même milieu (par exemple, revoir les activités confiées à l’étudiante, proposer un changement d’équipe si possible, etc.) ?

* S’il y a lieu, résumer les options explorées par l’étudiante :
* S’il y a lieu, résumer les options explorées par le ou la superviseure :
* S’il y a lieu, résumer les options explorées par d’autres interlocutrices du milieu de stage (responsable de stage, etc.) :
* S’il y a lieu, résumer les options que vous avez proposées : 
  + 1. **Si aucune option n’a été explorée, expliquer brièvement pourquoi cela n’a pas été fait.**

|  |
| --- |
|  |

**3. Rapport d’évaluation et d’autoévaluation du stage jusqu’à date**

|  |
| --- |
| La superviseure produira son évaluation du stage **à l’intérieur de 10 jours ouvrés** et vous le fera donc parvenir par courriel le : |
| L’étudiante produira son autoévaluation de stage **à l’intérieur de 10 jours** ouvrés et vous le fera donc parvenir par courriel le : |
| Dans l’éventualité où l’une ou l’autre des parties ne veuille pas produire un tel document, simplement l’indiquer ici en expliquant brièvement les motifs de cette décision : |

**4. Recommandations de la SRES à l’École de travail social.**

Il s’agit ici de faire part de votre opinion professionnelle, à titre de SRES, sur l’ensemble de la situation, ainsi que de faire vos recommandations à l’École. Vos recommandations permettront à la coordonnatrice des stages et à la PRFP de mieux orienter les prochaines démarches à faire auprès de l’étudiante. À titre d’exemple et de manière non exhaustive, vos recommandations peuvent être en lien avec les aspects suivants :

* S’il y a lieu, les éléments préalables qui sont à améliorer ou à stabiliser avant la relocalisation dans un autre milieu de stage.
* Les apprentissages à investir davantage lors de la relocalisation dans un nouveau milieu de stage.
* Le type de milieu de stage qui, selon vous, serait plus adéquat pour l’étudiante en lien avec les motifs qui ont mené à une demande de relocalisation.
* Tout autre recommandation que vous souhaitez communiquer à l’École.

Dans l’éventualité où le contexte ne vous permet pas de transmettre des recommandations pertinentes à l’École (par exemple, durée du stage de quelques jours seulement, etc.), tout simplement le spécifier dans votre rapport en expliquant la situation.

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **\*\*\* Il est important d’annexer à votre rapport les copies des courriels échangés avec les interlocutrices impliquées dans la situation (superviseure, stagiaire, etc.), ainsi que tout autre document pertinent.** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| **Signature de la SRES** |  | **Date** |

|  |
| --- |
| **Ce rapport doit accompagner la demande de relocalisation de l’étudiante.**  **La SRES doit ainsi transmettre une copie de ce rapport par courriel à l’étudiante et à la coordonnatrice des stages.**  **La SRES doit également déposer une copie de ce rapport au dossier de l’étudiante, selon les modalités prévues par l’École.**  **Ce rapport est confidentiel. Il est donc impératif de n’utiliser que les adresses courriel institutionnelles des parties concernées lors de son envoi par courriel.** |